

# Fiche revendicative 9 - Energie

3 décembre 2021

Le nombre de personnes en situation de précarité énergétique augmente d'année en année. Le nombre d'interventions pour impayés (coupures ou réductions de puissance) est lui aussi en hausse. La précarité énergétique résulte de la combinaison de trois facteurs principaux : la vulnérabilité des ménages engendrée par la faiblesse de leurs revenus, la qualité thermique déficiente des logements et le coût de l'énergie en augmentation (gaz, électricité, fioul...). C'est donc sur ces 3 facteurs qu'il faut agir réellement pour l'éradiquer. Le droit à l'énergie est un droit fondamental et aucun citoyen ne doit en être privé, quelle que soit la période de l'année. Aussi, nous demandons :

- 1.** La restauration d'un véritable service public de l'énergie. Cela implique le rétablissement des tarifs sociaux de l'électricité et du gaz, mais également le maintien ou le rétablissement des tarifs réglementés, contrairement à ce qu'exige l'UE. En effet, tous les pays ayant mis fin aux tarifs régulés ont vu les prix augmenter de 40 à 140 %, démultipliant la précarité énergétique. De même, nous demandons le maintien de la péréquation tarifaire, qui offre le même prix pour le même service quel que soit le coût de production et de distribution. L'énergie est un bien commun et, en tant que tel, doit être géré comme un service public.
- 2.** Toutes les orientations stratégiques dans le secteur de l'énergie doivent se décider en réelle concertation préalable et étroite avec l'ensemble des parties prenantes et, en premier lieu, avec les associations de consommateurs et d'usagers.
- 3.** L'augmentation du montant du chèque énergie afin qu'il corresponde aux besoins réels de la population et l'élargissement de son attribution et des dispositions qui l'accompagnent, ainsi que le suivi et l'aide aux foyers pouvant en bénéficier.
- 4.** La mise en place d'un outil de veille et d'analyse permettant des interventions ciblées par thème et par territoire, destiné autant à la sensibilisation qu'à l'information des consommateurs.

**5.** Un plan gouvernemental et des politiques publiques à la hauteur des enjeux de la réhabilitation des logements de qualité thermique déficiente, avec notamment la mise en place d'un service public de l'efficacité et de la performance énergétique comme partie intégrante du service public de l'énergie et l'avance des frais de travaux pour les usagers n'en ayant pas les moyens, mais également des sanctions pour les propriétaires refusant d'effectuer les travaux nécessaires et infligeant ainsi une double peine à leurs locataires.

**6.** Aucune coupure de gaz ni d'électricité ne doit être autorisée, comme la justice en a décidé pour l'eau. Toute action nécessite un accompagnement social en amont. En aucun cas une coupure ne pourra être effectuée sans décision de justice ni sans la présence physique de l'opérateur et de l'utilisateur.

**7.** La création de nouvelles filières alternatives aux énergies fossiles. Les énergies renouvelables ont permis une diversification du mix énergétique mais cela reste insuffisant pour tout compenser. La recherche est un atout de l'UE et nous devons donc nous appuyer dessus pour permettre une transition énergétique juste. L'hydrogène peut représenter une solution d'avenir à condition de surmonter certains handicaps comme son coût élevé. Il est également vital de neutraliser les déchets générés par notre précédente consommation, notamment nucléaires. Cela nécessite une intensification de la recherche publique et une production la plus locale possible.

**8.** La participation des fournisseurs alternatifs au financement du fonds de solidarité pour le logement (FSL).

*Responsable thématique : Pascal TOZZI et le collectif Énergie*